

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Territoire et durabilité (4DR2145)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master of Law en innovation	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

Prof. Valérie Défago (valerie.defago@unine.ch) ; Esteban Gilgen, assistant-doctorant (esteban.gilgen@unine.ch)

Contenu

Le cours « Territoire et durabilité » propose une approche globale des enjeux liés au territoire en abordant non seulement la législation sur l'aménagement du territoire mais également et parmi d'autres les questions climatiques, énergétiques, de protection de l'environnement, de conservation de la biodiversité, à l'aune de la durabilité.

Le cours se présente sous forme de strates. La première strate est le fil conducteur de la matière, qui aborde celle-ci par le prisme des instruments de gestion du territoire. Elle est divisée en quatre parties principales. La première et la deuxième partie sont consacrées aux balises du développement territorial et aux fondements du droit de l'aménagement du territoire. La troisième partie présente les instruments du droit de l'aménagement du territoire, avant tout les différents plans territoriaux, puis les autorisations de construire. La quatrième partie est consacrée à la procédure.

Tout au long du cours, et en guise de deuxième strate, il est mis l'accent, avec les « Focus », sur des thématiques particulières en lien avec les questions climatiques, énergétiques ou encore de protection de la nature et du paysage (la durabilité, les plans climat et la planification énergétique territoriale, les inventaires de la protection de la nature et du paysage, la protection contre le bruit, l'installation de panneaux solaires en toiture), ainsi que sur des thématiques actuelles de l'aménagement du territoire (construire en zone agricole, l'expropriation matérielle), qui sont présentées parallèlement au programme général.

Enfin, comme cette matière ne peut être comprise et assimilée qu'à travers la pratique, le cours intègre une démarche d'apprentissage concernant les stratégies de recherche des instruments du droit du développement territorial, élaborée dans le cadre d'un projet pédagogique innovant, qui constitue la troisième strate. Les étudiantes et les étudiants seront appelés, en groupes de deux ou trois, à présenter en cours un projet d'aménagement du territoire, notamment ses enjeux, les autorités concernées, les démarches participatives, le contrôle judiciaire et démocratique qu'il a suscité, le rôle du secteur privé dans celui-ci. Cette démarche permettra de contextualiser et de rendre plus concrètes des notions relativement abstraites, notamment la notion de planification. Elle familiarisera également les étudiantes et les étudiants aux stratégies de recherche qu'elles et ils devront utiliser dans leur vie professionnelle s'ils pratiquent le droit du développement territorial.

Le cours de droit du développement territorial figure en cours obligatoire dans le Master orientation politiques publiques.

Le cours est enregistré.

Forme de l'évaluation

L'examen est oral et dure 15 minutes avec 15 minutes de préparation. Il consiste en la résolution d'un cas pratique.

La matière couverte par l'examen comprend l'ensemble du programme du cours.

Tous les documents sont autorisés, y compris sur support électronique. Les annotations sont possibles.

Les étudiantes et les étudiants s'engagent à ne pas communiquer avec l'extérieur pendant l'examen. Des mesures de contrôle sont mises en place.

Modalités de rattrapage

Voir le règlement d'études et d'examens de la Faculté de droit

Pré-requis

Aucun spécifique

Forme de l'enseignement

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Territoire et durabilité (4DR2145)

L'enseignement hebdomadaire est donné sous la forme d'un cours de deux heures, qui est enregistré.

Des fiches thématiques sont mises à disposition des étudiantes et des étudiants avant le cours, de même que les présentations powerpoint, les arrêts et textes de doctrine dont la lecture est demandée avant le cours et les cas pratiques.

La présentation des bases de la matière est dispensée sous la forme d'exposés ex cathedra, suivis de temps de discussion autour de questions préalablement posées, d'arrêts ou de cas pratiques.

Les étudiantes et les étudiants présenteront en groupe des projets d'aménagement.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Identifier une problématique en lien avec le territoire
- Reconnaître les choix politiques réalisés en lien avec un territoire
- Analyser les instruments d'aménagement du territoire utilisés dans un périmètre
- Utiliser les stratégies et outils de recherche en lien avec le territoire
- Expliquer les enjeux juridiques et moyens de participation et contentieux

Compétences transférables

- Transmettre une analyse complète d'un état de fait donné